

# REUNION DU 14 MARS 2017

Le mardi quatorze mars de l'an deux mil dix-sept, à vingt heures trente, le Conseil Municipal, légalement convoqué, s'est réuni en séance publique, à la Mairie, sous la présidence de Monsieur SERY Michel, Maire.

ETAIENT PRESENTS : MM et Mmes **AUDRAN** Cédric, **SERY** Michel, **MICHEL** Delphine, **LEGRAS** Magalie, **QUAISE** Gilles, **LAVICE** Jean-Pascal, **GUEVILLE** Alexandra formant la majorité des membres en exercice.

ABSENTS EXCUSES : **MOREAU** Sylvie donne pouvoir à M. SERY Michel, **FILOQUE** Sophie, **SCHMIDT** Maxime, **HAVARD** Joachim.

Secrétaire de séance : Magalie LEGRAS  
Lecture et approbation du procès-verbal de la séance précédente.

Avant de débiter la réunion Monsieur le Maire demande au conseil municipal de bien vouloir accepter le délai de convocation d'urgence imposé à cette réunion suite au besoin urgent de remplacer la chaudière de la salle des fêtes. Le conseil municipal accepte à l'unanimité la convocation pour urgence.

## **COMMISSION DES TRAVAUX ET PLAN PLURI-ANNUEL D'INVESTISSEMENT**

Monsieur le Maire informe le conseil municipal du compte rendu de la commission des travaux. Au vu des nombreux investissements à prévoir sur la commune il est proposé au conseil municipal d'établir un plan pluriannuel des dépenses d'investissements sur 3 ans.

Après discussion le conseil municipal souhaite ordonner les priorités d'investissements comme suit :

- 2017 : Remplacement de la chaudière André Canu, Tracteur de l'agent communal, évacuation de l'eau sur le parking de l'espace de loisirs.
- 2018 : Renouvellement de certains équipements de la cuisine de la salle André Canu, réalisation d'un chemin piéton sur le city-stade, remise à niveau de la grille rue du Catelet au niveau de Mme Cavelier.
- 2019 : Réfection du plafond de la salle André Canu et peinture des murs, tuyau de reprise incendie de la marre de M. Jouette.

Certains autres investissements ont été évoqués mais sont restés en réflexion pour le moment à savoir : pose de filet sur le city-stade, avenir des anciens vestiaires du foot, aménagement de la mare pédagogique (à voir avec CPN), échange de terrain avec les consorts NIEL.

Monsieur le Maire précise que ce plan est purement indicatif et que certains investissements peuvent être modifiés en fonction des budgets communaux et des urgences à gérer.

## **CHANGEMENT DE LA CHAUDIERE DE LA SALLE ANDRE CANU**

**DEL 002/2017**

La chaudière de la salle des fêtes est en panne et le chauffage ne fonctionne plus.

Monsieur le Maire informe le conseil municipal qu'au vu des locations prévues il est urgent de la replacer.

Après avoir pris renseignements, Monsieur le Maire informe le conseil municipal que le chauffage au fioul reste le plus performant pour chauffer une pièce de cette taille.

Il a effectué 4 devis chez différents prestataires pour un matériel strictement identique.

Après étude de quatre devis proposant un matériel strictement identique auprès des entreprises BICHOT ENERXIA, ACSEDA RICHARD, BARTHELEMY, MORIN FEREC.

L'entreprise Barthelemy est retenue pour un montant de 4986.64€ HT.

Il est rappelé que le prestataire actuel, à savoir M. Barthelemy Fabrice, a toujours satisfait par son travail et son extrême réactivité en cas de panne.

Pour ces raisons et au vu des prix similaires proposés le conseil municipal délibère à l'unanimité l'acceptation du devis de l'entreprise Barthelemy.

Monsieur le Maire informe le conseil municipal que le matériel sera remplacé pour le repas communal, le 25 mars prochain.

Un courrier de remerciement sera transmis aux entreprises non retenues.

#### **CHANGEMENT DU TRACTEUR COMMUNAL**

**DEL 003/2017**

Monsieur le Maire informe le conseil municipal que le tracteur communal commence à être très usés et les frais de réparations s'accumulent.

Une aide départementale de 25% serait allouée par le département dans le cas d'un achat neuf.

Plusieurs devis ont été établis chez 3 fournisseurs différents.

Une première demande chez NION a été faite pour un matériel similaire à l'actuel tracteur.

Cependant, il est conseillé à la commune d'acheter un tracteur plus performant au vu de ses besoins. Différents produits et devis sont proposés par les entreprises NION, AUBER et DUCASTEL.

Les devis proposés incluent chacun la reprise de l'ancien tracteur ainsi que l'achat d'un chargeur.

Le conseil municipal délibère à l'unanimité l'achat d'un tracteur chez l'entreprise NION pour un montant de 12 900€ TTC.

#### **TRANSFERT DE LA COMPETENCE URBANISME A LA CCCA**

**DEL 004/2017**

La loi ALUR de 2014 fixe un transfert des compétences à l'intercommunalité en matière de documents d'urbanisme et de foncier communal au 27 mars 2017.

Passé cette date, les compétences citées deviendront automatiquement intercommunale sauf si 25% des communes représentant 20% de la population de l'intercommunalité votent contre.

Après avoir étudié les différents effets de ce transfert et les conséquences de la non gestion des documents d'urbanisme par la suite, le conseil municipal vote à l'unanimité contre le transfert de la compétence urbanisme à la communauté de communes de la côte d'albâtre.

#### **INFORMATIONS ET QUESTIONS DIVERSES**

- L'entreprise Beiser Environnement effectue actuellement les travaux de réparation du terrain multisport. Ces travaux sont entièrement remboursés par l'assurance décennale de l'entrepreneur qui a installé la seconde partie du terrain.
- Monsieur le Maire a rencontré M. Rousselet et Monsieur Lheureux de la communauté de commune de la côte d'albâtre afin de faire un point sur les besoins de réfection de voirie de la commune. Monsieur le Maire informe que la réfection du ruissellement de la rue du village a été évoquée et qu'une étude va être réalisée.  
Le conseil municipal soulève aussi le problème de ruissellement de la rue du Catelet qui paraît tout au moins aussi important que l'écoulement de la rue du Catelet. Il est demandé que la réfection de cette rue en matière d'écoulement des eaux soit étudié aussi et inscrit dans les priorités de voirie de la commune.  
Les effacements de réseaux rue du village ont aussi été évoqué lors de cette rencontre. Le conseil municipal regrette que des effacements de réseaux soient privilégiés rue du village alors que nombreuses rues ne sont pas éclairées sur le territoire de la commune.
- Suite à la consultation du conservatoire de la communauté de la côte d'albâtre la commune d'Ancourteville n'a pas été retenue pour accueillir une manifestation culturelle cette saison. Cependant, elle est prioritaire pour la future saison à venir. Cependant, le Rayon Vert de Saint Valéry propose en partenariat avec le conservatoire de la communauté de la côte d'albâtre une pièce de théâtre nommée « Les Agricoles » le 08 juin prochain à la salle André Canu.
- Un point est fait sur l'organisation du repas communal. Il est décidé de commander les desserts à la boulangerie Charly de Fauville en Caux. Le rendez-vous est donné le samedi matin à 09h pour préparer la salle.
- Le bureau de vote pour les élections présidentielles est préétabli comme suit :  
*1<sup>er</sup> tour – 23 avril 2017*

08h – 10h45	Jean-Pascal Lavice	Cédric Audran	Alexandra Guéville
10h45 – 13h30			
13h30 – 16h15	Sylvie Moreau		
16h15 – 19h	Magalie Legras	Delphine Michel	Michel Sery

Dépouillement : Legras Magalie, Audran Cédric, Guéville Alexandra, ...

*2ème tour – 07 mai 2017*

08h – 10h45	Cédric Audran		
10h45 – 13h30			
13h30 – 16h15	Alexandra Guéville	Sylvie Moreau	
16h15 – 19h	Jean-Pascal Lavice	Magalie Legras	Michel Sery

Dépouillement : Legras Magalie, Audran Cédric, Jean-Pascal Lavice, ...

- Monsieur le Maire donne lecture au conseil municipal de la seconde lettre transmise par Mme Delaunay concernant les problèmes de ballons sur le terrain du city-stade. Celle-ci réclame la pose d'un équipement de sécurité afin de ne plus avoir d'intrusion dans sa propriété pour récupérer les ballons.
- Suite au changement de communauté de communes, désormais M. SERY est délégué communautaire titulaire et Mme Legras est déléguée suppléante. Monsieur Schmidt reste délégué suppléant du Caux Central avec M. SERY qui est titulaire. M. Quaisse reste délégué titulaire du SDE et M. Schmidt son suppléant.
- La signature de vente du terrain du lotissement du Catelet est prévue pour le 16/03/2017.
- M. Michel Victor a contacté la commune afin de savoir s'il pouvait disposer cette année encore de la réserve foncière pour fauchage. Le conseil municipal est d'accord. Il est précisé que la décision devra intervenir plus tôt pour les prochaines années à venir.

La séance est levée à 22h50.